

Déclaration ORGANISATEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Personne morale

Type : Association Comité d'entreprise
Société commerciale Collectivité territoriale
Autre (*préciser*)

Dénomination sociale

Adresse du siège social

Code Postal Commune

Téléphone Téléphone portable

Adresse électronique

!/ elle sera retenue pour la téléprocédure et pour la diffusion d'informations

Représentant légal *facultatif pour les collectivités territoriales*

Civilité Monsieur Madame Fonction

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Date de naissance Lieu de naissance

Déclarant *uniquement si différent du représentant légal*

Civilité Monsieur Madame Fonction

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Date de naissance Lieu de naissance

Personne physique

Civilité Monsieur Madame

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone Téléphone portable

Adresse électronique

!/ elle sera retenue pour la téléprocédure et pour la diffusion d'informations

Assurance

Compagnie d'assurance _____

N° du contrat de responsabilité civile de l'organisateur _____

Je soussigné _____

déclare sur l'honneur _____

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de mineurs.
- m'engager à vérifier avant le début de l'accueil que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à un accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.
- m'engager à prendre connaissance du contenu de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) les concernant, sans préjudice des vérifications faites par les collectivités publiques locales (telles que prévues à l'article R.79 du code de procédure pénale) et de celles réalisées par le représentant de l'État dans le département, au titre de l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles.
- m'engager à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe d'encadrement permanente, l'identité des autres personnes concourant à l'accueil, les effectifs de mineurs par tranche d'âge.

Cachet
(*personne morale*)

Fait le _____ à _____

Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié exact »)

NB : les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors de l'inspection

- le document prévu à l'article R.222-25 du code de l'action sociale et des familles (projet pédagogique)
- les documents relatifs aux personnels et aux mineurs
- le contrat d'assurance
- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie (lorsque l'établissement y est soumis)

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé, les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du lieu de déclaration

Cette déclaration est à renvoyer à la direction des services départementaux de l'éducation nationale - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport du département où est implanté le siège social ou le domicile de l'organisateur.

Arrêté du 22 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles